

AVIS.

L'Opinion Publique commence l'année avec quatre pages de plus. Les gravures seront plus nombreuses et meilleures, et la rédaction, nous l'espérons, sera aussi des progrès. Les canadiens-français nous ont montré qu'ils étaient capables de soutenir un journal illustré. Leur encouragement et leur bienveillance à notre égard leur donnent droit à notre reconnaissance et à de nouveaux sacrifices de notre part. Nous croyons que nos lecteurs seront satisfaits à l'avenir de nos gravures.

Notre prochain numéro contiendra le portrait et la biographie du Col. de Salaberry.

Ce qui précède était composé, lorsque nous nous sommes décidés à commencer, cette semaine même, la publication de notre journal en douze pages. Nous avons voulu donner des étrennes à nos lecteurs et un avant-goût qui nous sera avantageux, nous l'espérons.

Mais comme en ce monde rien ne se fait pour rien, nous devons annoncer à nos lecteurs qu'en retour des sacrifices que nous faisons, ils devront nous donner un écu de plus; c'est-à-dire qu'au lieu de \$2.50, l'abonnement sera, à l'avenir, de \$3.00 pour le Canada et de \$3.50 pour les États-Unis.

Un écu pour quatre pages de plus, ou plutôt pour quatre cents gravures de plus! Cinquante pour cent donnés en échange de vingt pour cent! Nous sommes certains que tous nos abonnés, sans exception, vont trouver que c'est une bonne affaire pour eux. Nous espérons même avoir au moins deux mille abonnés de plus dans six mois, si nous en croyons nos agents.

On voulait avoir un véritable journal illustré contenant plus de gravures et de matière à lire: le voilà! Nous n'hésitons pas à faire de nouveaux sacrifices, car nous voyons maintenant que nos compatriotes lisent plus que nous ne pensions.

L'abonnement à \$2.50 continuera pour tous ceux qui auront commencé un semestre jusqu'à la fin des six mois; c'est-à-dire que ceux qui sont abonnés depuis quelque temps, pour six mois ou un an, ne paieront qu'au taux de \$2.50 jusqu'au sixième mois et devront ensuite commencer à payer \$3.00 par année.

L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 29 DECEMBRE, 1870.

UN INCIDENT CLOS.

Tout le monde se rappelle le fameux cas d'extradition Lamirande survenu en 1866. Il est surtout resté célèbre par le différend survenu entre l'Hon. M. le juge Drummond et M. Ramsay, alors substitué du Procureur-Général et maintenant juge. M. Drummond avait cru devoir censurer la conduite de M. Ramsay, qui s'était défendu par deux lettres très vives dans le *"Montreal Gazette."* M. Drummond considéra la dignité du tribunal outragée et condamna le représentant de la Couronne à une pénalité de \$40.00 pour mépris de Cour. Appel fut interjeté de cette sentence; la Cour d'appel déclara qu'il n'y avait pas tel recours et M. Ramsay porta sa cause au Conseil Privé, qui vient de lui donner raison et ordonner la remise de l'amende. Nous félicitons M. le juge Ramsay d'un succès qui couronne justement son attitude pleine de fière indépendance. Mais qu'on nous comprenne bien, nous n'allons pas plus loin que le jugement du Conseil Privé: il ne proclame pas qu'on peut impunément insulter les juges. Non, il ne va pas jusque là. Nous croyons que le vrai principe, principe sanctionné par ce jugement, est celui-ci: les tribunaux ont, lorsqu'ils siègent, le droit incontestable de punir tout membre du barreau ou autre individu quelconque, troublant l'ordre ou insultant à la justice dans la personne de ses représentants par des injures personnelles. Ce droit, ils l'ont et doivent l'avoir tant dans l'intérêt de la magistrature que dans celui du barreau et du public. Mais dans l'intérêt de ce même public, dans l'intérêt de la liberté de la Presse, si nécessaire dans un pays libre et régi par les principes représentatifs, les paroles, les considérants et les jugements des juges peuvent être discutés, blâmés, approuvés ou sévèrement critiqués, comme tous les actes des autres employés publics. La presse et tout homme ont ce privilège et les juges là-dessus tombent sous le régime du droit commun; si la critique devient injurieuse, qu'ils fassent comme les simples mortels. L'action en dommage et la poursuite criminelle pour les injures verbales et le libelle sont les seules voies, les seuls moyens de redressement. Mais ils sont suffisants, quand on considère la sévérité de la loi sur les injures et le libelle contre les magistrats et autres fonctionnaires publics. Grâce à l'énergie indomptable de M. Ramsay, il nous est permis de considérer comme réglé un point de jurisprudence extrêmement important. On devra, comme, au reste, la chose a toujours été pratiquée jusqu'ici, traiter les juges, *Cour tenante*, avec infiniment de respect; il est bien entendu, d'un autre

côté, que la presse et tout homme public ont le droit de critiquer leurs jugements ou leurs motifs de la manière qu'ils l'entendent. Si leurs *Honneurs* ne sont pas satisfaits, il feront comme le premier individu venu: ils poursuivront leurs détracteurs au civil ou au criminel. Nous ne dirons pas que c'est une nouvelle conquête de la liberté de la presse; c'est tout simplement la confirmation d'un principe que le régime constitutionnel porte nécessairement dans ses flancs.

J. A. MOUSSEAU.

COUP-D'ŒIL PARLEMENTAIRE.

Québec, Déc., 1870.

Il y a eu de violentes discussions dans le comité des bills privés et des chemins de fer. J'étais là, quand la Corporation de Québec est venue déclarer qu'elle ne pouvait voter le million en faveur du chemin de fer du Nord, si on ne lui donnait pas le droit de renfermer dans les limites de la ville et de taxer certaines paroisses auxquelles cette entreprise doit procurer de si grands avantages. Le diapason de la discussion s'est élevé à un degré très considérable, lorsque le maire de Québec, M. Garneau, a sommé M. Cauchon de remplir ses promesses. M. Bossé a soutenu les prétentions du maire par quelques paroles bien dites.

Alors M. Cauchon qui nous faisait depuis longtemps l'effet d'une chaudière tourmentée par la vapeur a fait explosion. Il est fort cet homme là, il a une tête bien constituée; il a des paroles qui ressemblent à des morceaux de fer rougis au feu ou à des ressorts d'acier. Il a tout, excepté le principal, la confiance publique; est-ce à tort ou à raison? Il est puissant, si puissant que le gouvernement local aurait, dit-on, exigé que le tracé du chemin de fer du Nord fut fixé, s'il n'avait pas craint de lutter contre M. Cauchon.

Si l'avenir démontre l'inutilité d'un chemin de fer sur la rive nord du St. Laurent pour le progrès de la colonisation et la prospérité du pays, M. Cauchon et le gouvernement local se partageront la responsabilité de cette faute.

Nous savons que les hommes publics ne s'occupent pas toujours de l'avenir, des conséquences funestes de leurs actions pour la postérité, mais les véritables grands hommes s'en occupent; et ceux là, seuls, sont immortels qui travaillent pour l'immortalité de leurs œuvres; ceux là seuls méritent l'estime de Dieu et des hommes qui sacrifient leurs intérêts personnels à ceux de leur pays et donnent à leurs concitoyens l'exemple édifiant de leur dévouement. Que sont les splendeurs du talent sans la grandeur du caractère? A quoi bon les facultés intellectuelles, si elles ne tendent pas au perfectionnement de l'âme? A quoi sert d'avoir plus d'intelligence et d'habileté que les autres hommes, si on n'a pas plus de patriotisme et de caractère. Combien le puissant, l'homme de génie égoïste est inférieur au pauvre ignorant qui sait remplir les devoirs que la religion et la société lui imposent, avec dévouement et fidélité?

Je disais que j'avais assisté à deux séances de comité orageuses; l'autre a été celle où il a été question de la taxe que la Corporation de Québec voulait imposer sur les églises. MM. Baillargé et Gury, qui plaidaient pour la Corporation, ont trouvé des adversaires redoutables dans la personne de M. Langlois et de M. Angers. Le fameux Gury a été comme toujours éloquent, spirituel, passionné et fanatique. M. Cauchon l'ayant interrompu, le vieux *brulot* a répondu qu'il n'était pas surpris de cette interruption de M. Cauchon, que la politesse et les habitudes délicates de sa *race* étaient bien connues.

Je n'ai pas entendu M. Langlois. Mais j'ai eu le plaisir d'applaudir les belles paroles de M. Angers, jeune avocat de Québec, que je ne connais pas, mais qui doit avoir du talent, car il faut en avoir pour si bien parler. A part les arguments sérieux qu'il a apportés à l'appui de sa thèse, il a bien touché la question de sentiment. "Vous voulez taxer les églises, s'est-il écrié, eh! bien, alors vous voulez décréter qu'on aura le droit de saisir le prie-Dieu sur lequel vous vous agenouillez, de vendre à l'enchère sur les places publiques les choses sacrées, les pieux objets que vénèrent les fidèles."

"Pour les catholiques l'église est la Maison de Dieu, le temple consacré au culte de la divinité; or taxer ce temple, cette église, est pour eux une violation du droit divin."

La proposition de la Corporation fut rejetée.

L. O. DAVID.

CADEAUX DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN.

Qui ne connaît M. G. T. Dorion, tenant le plus beau magasin de bijoutier et d'horloger de la Rue St. Laurent? Il s'est surpassé pour les fêtes: il a un assortiment de bijoux, de jouets d'enfants, étrennes de circonstance, etc., etc., qui défient toute compétition pour le bon goût et le bon marché.

LADY LISGAR.

Nous donnons aujourd'hui le portrait de l'épouse distinguée de notre gouverneur général, Sir John Young, devenu Lord Lisgar. Lady Lisgar est la fille de la marquise de Headfort qui était mariée en premières noces à Edward Tuite Dalton, Ecr.; son mariage avec Lord Lisgar eut lieu en 1835. Nous n'avons pas besoin de faire l'éloge des vertus et des qualités de cette noble dame; cet éloge est dans toutes les bouches. Sa politesse, sa bienveillance, les charmes de son esprit et de sa figure lui gagnent les sympathies de tous ceux qui l'approchent.

Il y a un mois, à peine, la cathédrale de Québec était le théâtre d'une scène toujours nouvelle et toujours gaie, malgré qu'elle se répète tous les jours. Une jeune fille et un jeune homme, à la figure rayonnante, agenouillés au pied de l'autel; une foule nombreuse, des personnes distinguées, des toilettes ravissantes, des chants joyeux, des fleurs, des couronnes! le spectacle était émouvant.

C'était un mariage brillant, un mariage dans la haute société.

La mariée toute jeune encore, à la physionomie douce, intelligente, aimable, un peu mélancolique, aux traits distingués, gracieux, empreints de bienveillance, était la fille aimée de l'hon. P. J. O. Chauveau, premier ministre de la province de Québec.

Elle épousait le lieutenant Glendowyn, jeune officier d'avenir, dont la figure agréable et l'extérieur élégant attiraient les regards.

C'était un beau jour, plein d'émotions de promesses et de vœux pour le bonheur des deux jeunes époux.

Mais un nuage planait au-dessus de toutes ces réjouissances, une ombre se glissait à travers ces rayonnements de joie.

La jeune femme devait laisser patrie, parents et amis pour suivre son mari qui partait pour les Bermudes avec son régiment.

La séparation fut cruelle, les derniers adieux déchirants, entre la fille et la mère surtout, dont la douleur semblait alimentée par de noirs pressentiments.

Il y a quelques jours, une dépêche lugubre apprenait à l'hon. premier ministre, que sa fille était morte, et que son gendre infortuné lui ramenait, enveloppée dans un linceul la jeune femme à peine dépouillée de sa toilette de mariée. Et, demain, une foule émue versera des larmes sur la tombe de cette pauvre jeune femme, à l'endroit même où on la contemplait, hier encore, couronnée de fleurs, bercé par les rêves dorés d'un cœur de dix-huit ans, au pied de cet autel où les accents lugubres du *Libera* remplaceront les chants joyeux de l'hyménée. Le père et l'époux, tous les parents et amis seront là encore; mais que la situation sera changée!

Inutile de chercher à peindre la douleur de cette famille; les paroles ne peuvent la peindre. Cette douleur a trouvé un touchant écho dans tous les cœurs et a provoqué des sympathies universelles; puisse-t-elle y avoir trouvé un adoucissement, une consolation! Chacun s'empresse de jeter un fleur sur la tombe de cette jeune femme que ses vertus et ses qualités, qui la faisaient si tendrement aimer de tous ceux qui la connaissaient, devaient à plus forte raison rendre si chère à des parents affectueux.

Triste condition des choses d'ici bas!

C'est lorsqu'un homme semble toucher à la réalisation de ses vœux et de ses espérances, au but de ses travaux et de ses aspirations, que ces coups terribles de la Providence viennent le frapper dans ses sentiments les plus intimes, dans les fibres les plus sensibles de son âme.

L. O. DAVID.

LES JOURS DE FETE, NOEL, ETC., ETC.

Nous sommes à l'époque des grandes fêtes du christianisme, des belles démonstrations de la foi et des réjouissances dans les familles. De tout temps Noël a été l'occasion d'une grande joie parmi les chrétiens. Voici comment un écrivain raconte que cette grande fête était célébrée autrefois:

"Le jour de Noël, dans ces temps heureux, était fête partout, aux temples, aux palais, sur la terre et dans le ciel. Les grosses cloches, organes de la joie des fidèles, étaient mises en branle. L'archidiacre, en chape de soie brodée de perles et d'or, entouré de lumières, marchant au milieu d'un nuage d'encens, allait baiser le saint Evangile de la nativité, que le clergé, pompeusement vêtu, portait ensuite solennellement dans l'oratoire de l'empereur, qui le baisait aussi avec un respect mêlé d'attendrissement, à ce cri répété mille fois par les fidèles: *Vivat, vivat!* Ce souhait, religieux et sincère alors, s'adressait à l'empereur. Puis, suivant l'observation d'un naïf chroniqueur du bon vieux temps: "En quelques endroits, la veille de Noël, le soir, on faisait collation pour être mieux en état de soutenir les fatigues de la nuit." "On bénissait, dit un autre, dans les familles la bûche de Noël, en versant du vin dessus, et l'on disait: *Au nom du père.*" Dans le nord, où domine la communion luthérienne, on appelle Noël la fête des enfants. Jésus-Christ, qui les couvrit de sa robe sainte à Jérusalem, et qui promit à leur innocence le royaume des cieux, n'a pu les oublier. "Si vous êtes bien sages, dit une tendre mère à ses enfants, Jésus descendra du ciel sur un nuage tout d'or, et vous apportera des joujoux." En Allemagne, on enferme la veille de Noël un arbre chargé de petits cierges,